



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 19 mai 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

Sont également présents, messieurs Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, Conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, mesdames Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau, Julie Labelle, agente de développement en environnement et Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que conformément aux directives du gouvernement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Il souligne la présence de madame Maryline Picard, députée de Soulanges, de madame Julie-Andrée Numainville, attachée politique de madame Picard et de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

Il souligne la présence de mesdames Nadine Maltais, directrice générale du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges et Marianne Sigouin-Lebel, chef de projet, canal de Soulanges, DEV, Élise Phoenix, agente d'intervention au cours d'eau, MRC, Julie Labelle, agente de développement en environnement, MRC et de monsieur Joël Lessard, directeur principal, financement et service aux entreprises, DEV.

**21-05-19-01** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 19 h 33.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**21-05-19-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu



**d'adopter** l'ordre du jour **en ajoutant** les points suivants : 6.2.16 « Offre de service pour la présence d'un agent de sécurité à la cour municipale régionale et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 20 mai 2021 au 8 septembre 2021 avec une possibilité de continuité jusqu'au 23 décembre 2021, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au taux horaire de 26,30 \$ pour un maximum de 24 900 \$ avant les taxes applicables : autorisation »; 6.2.17 « Report de la vente pour non paiement de taxes du 14 juin 2021 au 16 septembre 2021 afin de profiter des allègements et de tenir une vente pour non paiement de taxes plus facilement : positionnement »; 9.1.1 « Règlement entourant les chiens dangereux : positionnement », 9.1.2 « Billetterie électronique de la Sûreté du Québec : positionnement », 9.1.3 « Demande à la Sûreté du Québec pour la présence d'un agent de liaison lors des séances à la cour municipale régionale : autorisation » et **en déplaçant** le point 13.1.1 « Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) - Accès Entreprise Québec (AEQ) : autorisation » au point 4.3.

**Proposition adoptée.**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à planification et dossiers métropolitains, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

En suivi à la résolution 21-02-24-10 - Lettre pour la reconnaissance de sites géologiques d'exception : mont Rigaud et les zones de recharges préférentielles pour l'aquifère qui desservent 95 000 personnes en eau potable, monsieur Malo informe qu'une réponse du ministre Jonatan Julien a été reçue en toute fin de journée le mardi 18 mai. La réponse du ministre sera acheminée à la table d'aménagement régional pour une analyse et un retour au conseil de la MRC.

SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de reprendre la responsabilité de la prise d'eau de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac	<b>Demande au MTQ de reprendre la responsabilité</b>	20-09-16-17	Transmission effectuée. En attente de réponse. Discussions avec un sous-ministre du MTQ en début mars 2021. En attente de réponse écrite du MTQ.  Si nous n'avons pas obtenu de réponse en avril, en vue de conseil de mai, nous réitérerons notre demande.  Le MTQ nous a répondu par un refus, lettre à déposer au conseil du 19 mai 2021
Demande de dispense ministérielle pour signer un contrat de gré à gré avec Tricentris	Demande de dispense ministérielle	20-10-21-26	Transmission effectuée. En attente de réponse. Une rencontre sera planifiée avec Tricentris pour un retour sur ce dossier.
Demande au gouvernement fédéral et provincial de financer et d'accélérer les projets de branchement à internet haute vitesse		21-02-24-14	Le 22 mars 2021, le fédéral et le provincial ont fait une annonce conjointe d'un investissement de 826M\$ et la connexion de 150 000 adresses au Québec.  Nous avons envoyé au gouvernement du Québec le détail des foyers à brancher pour chaque municipalité dans V-S et sommes en attente.



Procès-verbal du conseil de la



			Réception d'une lettre de la ministre fédérale des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural qui a été déposée au conseil de mai.
Lettre pour la reconnaissance de sites géologiques d'exception : mont Rigaud et les zones de recharges préférentielles pour l'aquifère qui desservent 95 000 personnes en eau potable	Transmission de la lettre au gouvernement pour demander son intervention	21-02-24-10	Rencontre le 23 avril 2021 entre Mme Numainville, M. Gibeault, M. Bousez, M. Beaudoin, M. Malo et Mme Mc Kenzie  Transmission le 23 avril 2021 au MERN et MELCC du Projet d'acquisition de connaissance des eaux souterraines (PACES) de la MRC  Le 29 avril, une proposition de rencontre a été soumise à la MRC avec les fonctionnaires du MELCC, MERN, MAMH. La rencontre a été refusée par la MRC.
Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 1 – demande d'aide financière dans le cadre du plan métropolitain de développement économique	Appui à la demande conjointe avec la MRC de Marguerite d'Youville	21-02-24-39	Transmission de la demande à la MRC de Marguerite d'Youville, qui porte le dossier.  En attente de suivi.
Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2021	Demande au MTQ	21-03-24-05	En attente du montant accordé pour l'année 2021.
Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'ajouter un amendement au projet de loi 65 pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un PGMR révisé.	Demande au MELCC	21-03-24-17	Transmission effectuée le 13 avril 2021.
Demande d'avis à la Commission de protection du territoire agricole – aliénation et lotissement d'une partie du lot numéro 2 045 759 à des fins résidentielles - Municipalité des Cèdres.	Demande d'avis de la Commission	21-03-24-23	En attente de l'orientation préliminaire de la CPTAQ
Appels d'offres sur invitation pour une campagne de caractérisation comprenant les jaugeages, les relevés de niveaux d'eau ponctuels et la bathymétrie dans certains tronçons des six rivières du projet de cartographie des zones inondables.	Autorisation pour faire l'appel d'offres	21-02-24-26	Appel d'offres réalisé, ouverture des soumissions prévue le 19 avril 2021. Prise de position prévue au conseil de mai.
Travaux d'entretien - branche 7 de la rivière à la raquette, de la branche 4a de la rivière noire et de la branche 2 du cours d'eau pont-pigeon : autorisation d'aller en appel d'offres public	Autorisation d'aller en appel d'offres	21-04-21-04	L'appel d'offres débutera en mai. L'octroi est prévu pour le conseil de juin.



Travaux d'entretien - tributaire du cours d'eau paiement : autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation	Autorisation d'aller en appel d'offres	21-04-21-05	L'appel d'offres débutera en mai. L'octroi est prévu pour le conseil de juin.
Travaux d'entretien - branche 6 et branche 28 de la rivière à la raquette : autorisation d'aller en appels d'offres sur invitation	Autorisation d'aller en appel d'offres	21-04-21-06	En processus
Travaux d'entretien - cours d'eau sans toponyme Pointe-Cavagnal : autorisation d'aller en appels d'offres sur invitation	Autorisation d'aller en appel d'offres	21-04-21-07	En processus
Travaux d'entretien - cours d'eau Grande-Ligne-de-Rigaud : autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation	Autorisation d'aller en appel d'offres	21-04-21-08	L'appel d'offres débutera en mai. L'octroi est prévu pour le conseil de juin.
Résultat de l'appel d'offres public pour le traitement et la valorisation des matériaux de construction, rénovation et démolition du Réseau des écocentres, une seule soumission reçue, Centre de tri d'Argenteuil : autorisation de négociateur	Autorisation de négociateur	21-04-21-10	Négociation complétée le 11 mai 2021. Nouveau prix soumis La demande d'autorisation de l'octroi du contrat est déposée au conseil de mai.
Demande de transférer 60 000 \$ provenant du fonds des politiques à (DEV) pour la phase de transition dans la mise en place du Parc du canal de Soulanges : autorisation		21-04-21-19	La résolution a été acheminée à DEV. En cours de traitement.
Demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – tenue d'une consultation ciblée sur le projet de reconstruction du pont de l'île-aux-tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville : décision	Demande au BAPE	21-04-21-20	Transmission de la demande au MELCC le 29 avril 2021 Le 7 mai 2021, le MELCC a demandé des précisions à la MRC quant à ses inquiétudes sur le projet. Précisions transmises par la MRC le 11 mai 2021.

### 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2021 : ADOPTION

**21-05-19-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021.

**Proposition adoptée.**

### 3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2021 : ADOPTION

**21-05-19-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2021.

**Proposition adoptée.**



### 3.4 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2021 : ADOPTION

21-05-19-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Philip Lapalme** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2021.

**Proposition adoptée.**

## 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

### 4.1 PROJET CONTAMINATION CULTURELLE 2021 : INFORMATION

Madame Nadine Maltais, directrice générale du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges présente le projet *Contamination culturelle 2021*.

### 4.2 BANNIÈRES DE LA PISTE CYCLABLE ET EXPOSITION À POINTE-DES-CASCADES

Mesdames Nadine Maltais et Marianne Sigouin-Lebel dévoilent les bannières photographiques qui seront installées le long de la piste cyclable et annoncent la tenue d'une exposition à Pointe-des-Cascades.

### 4.3 PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) - ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) : AUTORISATION

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

ATTENDU QUE le réseau AEQ sera la porte d'entrée des entreprises vers ces services;

ATTENDU la résolution numéro 21-02-24-37 relative à la signature de l'entente entre la MRC et le MEI dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau et pour lequel Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV), le mandataire de la MRC, obtiendra un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux ressources à temps plein pendant une période de cinq ans;

ATTENDU QUE ce financement doit être utilisé par DEV pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

ATTENDU QUE DEV s'engage à utiliser l'aide financière, ainsi que les intérêts générés dans le cadre de son administration, aux seules fins prévues à ladite entente;

ATTENDU QUE DEV s'assurera que les ressources embauchées avec l'aide financière contribuent au réseau AEQ et participent aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau AEQ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de DEV agit en tant que comité aviseur tel que décrit dans l'entente;

ATTENDU l'obligation de la MRC et de son mandataire DEV de soumettre au MINISTRE un plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) correspondant à la réalité et aux défis de son milieu;

ATTENDU QUE la MRC a transféré à DEV un premier versement de 100 000 \$ du MEI sous forme d'avance le 31 mars 2021;



ATTENDU QU'un deuxième versement pouvant atteindre un montant maximal de 200 000 \$ sera effectué dans les plus brefs délais suivant l'approbation par le MEI du PIAR et le dépôt d'autres documents afférents dont l'organigramme de DEV et les états financiers annuels de la MRC et de DEV dans lesquels les dépenses associées aux services de développement économique sont identifiées;

ATTENDU QUE DEV a adopté par voie de résolution son plan d'intervention et d'affectation des ressources et l'a acheminé à la MRC dans les délais prévus à l'entente;

ATTENDU QUE DEV s'engage à assumer ses responsabilités en matière de suivi et de redditions de comptes sur les activités et résultats obtenus grâce à l'aide financière et de transmettre annuellement les informations nécessaires à la MRC afin que cette dernière puisse les remettre au ministère et ainsi répondre à ses obligations stipulées à l'entente;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

**d'approuver** le dépôt du PIAR tel que recommandé par le conseil d'administration de DEV par voie de résolution et d'autoriser la MRC à transmettre le plan et les autres documents afférents au MEI;

**d'autoriser** que la reddition de comptes de DEV relative aux sommes qui lui sont versées par la MRC dans le cadre de l'entente AEQ soit faite annuellement lors du dépôt des états financiers et du bilan des réalisations de l'organisme.

**Proposition adoptée.**

**5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC**

**5.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ INFO TERRITOIRE DU 23 MARS 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Yvon Bériault, président du comité Info territoire, procède au dépôt du document.

**5.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 16 AVRIL 2021 : DÉPÔT**

Madame Danie Deschênes, présidente du comité des bâtiments, procède au dépôt du document.

**5.3 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI) DU 26 AVRIL 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Pierre Lalonde, président de la table des technologies de l'information (TI), procède au dépôt du document.

**5.4 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 26 AVRIL 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Yvon Bériault, président de la table de l'eau, procède au dépôt du document.

**5.5 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 6 MAI 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Yvon Bériault, président de la table de l'eau, procède au dépôt du document.

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, demande, en accord avec les membres du conseil, à ce qu'une phrase soit ajoutée au point 5 b) du compte rendu, soit : « La MRC accompagnera la ville dans les premiers échanges avec les citoyens pour expliquer le rôle de chacun. »



**5.6 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS DU 4 MAI 2021 : DÉPÔT**

Madame Danie Deschênes, présidente de la table des communications, procède au dépôt du document.

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**21-05-19-07** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu  
**d'adopter** la liste MRC 21-05-19.

« Je, soussigné, Raymond Malo, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-05-19, le tout en fonction du budget adopté ».

Raymond Malo

**Proposition adoptée.**

**6.1.2 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC) NOUS ACCORDANT UN MONTANT DE 115 073 \$ POUR MAINTENIR NOTRE OFFRE DE SERVICE DE TRANSPORT À LA POPULATION : DÉPÔT**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

**6.1.3 ACHAT DE DEUX BILLETS AU COÛT DE 35 \$ CHACUN (PLUS LES TAXES APPLICABLES) POUR LA PARTICIPATION DE MONSIEUR SIMON RICHARD ET MADAME MARIE-ÈVE GINGRAS-GOSSELIN AU GALA DES PLUMES D'EXCELLENCE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, QUI SE TIENDRA DE MANIÈRE VIRTUELLE LE 27 MAI 2021 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les capsules « Trucs du trieur » sont en lice pour recevoir une Plume d'excellence lors de ce gala;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des communications;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste 02 130 00 349;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-08** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**d'autoriser** l'achat de deux billets au coût de 35 \$ chacun (plus les taxes applicables) pour la participation de monsieur Simon Richard et madame Marie-Ève Gingras-Gosselin au Gala des Plumes d'excellence de l'Association des communicateurs municipaux du Québec, qui se tiendra de manière virtuelle le 27 mai 2021.

**Proposition adoptée.**



**6.1.4 PARTICIPATION D'UN AGENT EN ENVIRONNEMENT À LA FORMATION DE L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR), TROIS WEBINAIRES DE DEUX HEURES CHACUN, POUR UN COÛT DE 229,95 \$, INCLUANT LES TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de l'AOMGMR, association des organismes municipaux qui œuvre en gestion de matières résiduelles (GMR);

CONSIDÉRANT QUE l'AOMGMR organise deux fois par année des formations à l'intention de ses membres afin de présenter et partager les grandes orientations, les changements législatifs et réglementaires, les nouveautés technologiques, ainsi que les initiatives et défis des municipalités en GMR;

CONSIDÉRANT QUE les formations du mois de mai, sous forme de trois webinaires de deux heures chacun, traiteront de sujets d'intérêt pour la MRC, tels que l'optimisation des écocentres, l'objectif zéro déchet et l'état d'avancement des travaux sur la modernisation de collecte sélective et de la consigne;

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont des lieux enrichissants d'échange et de partage pour connaître ce qui se fait de mieux en GMR;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'autoriser** un agent en environnement de la MRC à **participer** aux webinaires offerts par l'AOMGMR en mai 2021 pour un coût de 229,95 \$, incluant les taxes.

**Proposition adoptée.**

**6.1.5 FRAIS LIÉS À L'UTILISATION DE CELLULAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, MONSIEUR SIMON BELLEMARE, POUR UN MONTANT DE 500 \$ POUR LA PÉRIODE DE JUILLET 2020 À AVRIL 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**6.2.1 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**6.2.1.1 OFFRE DE SERVICES DE 24 000 \$ POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS PAR LE PROJET DU CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES - PARTENARIAT 2021-2022 AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Nature-Action Québec est un partenaire de la MRC dans le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2010;

CONSIDÉRANT le bilan positif des activités du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges couvre plus de 20 000 hectares de boisés, dont les grands massifs forestiers de Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare et Vaudreuil Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges visent à :

- promouvoir la conservation volontaire et les bonnes pratiques de foresterie auprès des propriétaires privés;
- sensibiliser la population générale à l'importance des milieux naturels et les encourager à poser des actions concrètes pour les restaurer et/ou les préserver;
- travailler, de concert avec le milieu et les autorités municipales, afin de définir et mettre en oeuvre une approche globale et intégrée de la gestion des milieux naturels;
- accroître le niveau de connaissance des milieux naturels composants le Corridor vert;



- réaliser des projets concrets de restauration et de mise en valeur des milieux naturels qui permettent de contrer la perte, la dégradation et la fragmentation du couvert forestier;

CONSIDÉRANT le Rapport sur la caractérisation des pertes de superficies forestières de la Montérégie entre 2009 et 2017 réalisé par l'Agence forestière de la Montérégie en décembre 2019 faisant état de pertes de boisés dans le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Nature-Action Québec pour le partenariat 2021-2022 reçue le 28 avril 2021 pour la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et des boisés par le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de 24 000 \$ de la part de la MRC, afin de compléter le montage financier d'un budget total de 72 410 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique de l'arbre et des boisés de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 01 419;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'appuyer** le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges et d'autoriser une contribution financière de 24 000 \$ à Nature-Action Québec pour la réalisation de ce projet pour le partenariat 2021-2022.

Les activités prévues au présent contrat ne peuvent restreindre indûment le droit de propriété.

**Proposition adoptée.**

**6.2.1.2 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) ACCORDANT À LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC UNE PROLONGATION DU DÉLAI AFIN D'ADOPTER LES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE NÉCESSAIRES POUR TENIR COMPTE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : DÉPÔT**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

**6.2.1.3 RÉOLUTION DE LA VILLE DE L'ÎLE-CADIEUX APPUYANT LA RÉOLUTION DE LA MRC POUR LA PRÉSERVATION DU MONT RIGAUD : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.2 COURS D'EAU**

**6.2.2.1 ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU PAR LA TABLE DE L'EAU : DOSSIER NUMÉRO 23628, COURS D'EAU SANS TOPONYME DANS LA VILLE D'HUDSON POUR LE LOT 1 833 746 : REFUS EN RAISON DE L'ENJEU JUGÉ FAIBLE DE LA DEMANDE**

CONSIDÉRANT les articles 103 à 107 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la décision d'autoriser des travaux d'entretien relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau recommande de refuser l'entretien du cours d'eau;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu



**de refuser** l'entretien du cours d'eau naturel dans le dossier numéro 23628, dans la ville d'Hudson, pour le lot 1 833 746.



**Proposition adoptée.**

**6.2.2.2 ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU PAR LA TABLE DE L'EAU : DOSSIER NUMÉRO 19123, DÉCHARGE SAINT-LAZARE DANS LA VILLE DE SAINT-LAZARE POUR LES LOTS 3501751, 3501752, 3504527, 3504614, 3505364, 3505366, 3501747 ET 3501746 : REFUS EN RAISON DE LA COMPÉTENCE LOCALE**

CONSIDÉRANT les articles 103 à 107 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la décision d'autoriser des travaux d'entretien relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau recommande de refuser l'entretien du cours d'eau;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**  
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

**de refuser** l'entretien du cours d'eau Décharge Saint-Lazare dans le dossier numéro 19123, dans la ville de Saint-Lazare pour les lots 3501751, 3501752, 3504527, 3504614, 3505364, 3505366, 3501747 et 3501746.



**Proposition adoptée.**

**6.2.2.3 ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU PAR LA TABLE DE L'EAU : DOSSIER NUMÉRO 23630, BRANCHE 2 DU COURS D'EAU DÉCHARGE SAINT-LAZARE DANS LA VILLE DE SAINT-LAZARE POUR LES LOTS 1677204, 1677206, 3504163, 3504152, 3504153, 3504158, 3504159, 3504160, 3504161, 3504162, 3504164 ET 3504165 : REFUS EN RAISON DE L'ENJEU JUGÉ FAIBLE DE LA DEMANDE**

CONSIDÉRANT les articles 103 à 107 de la *Loi sur les compétences municipales*;

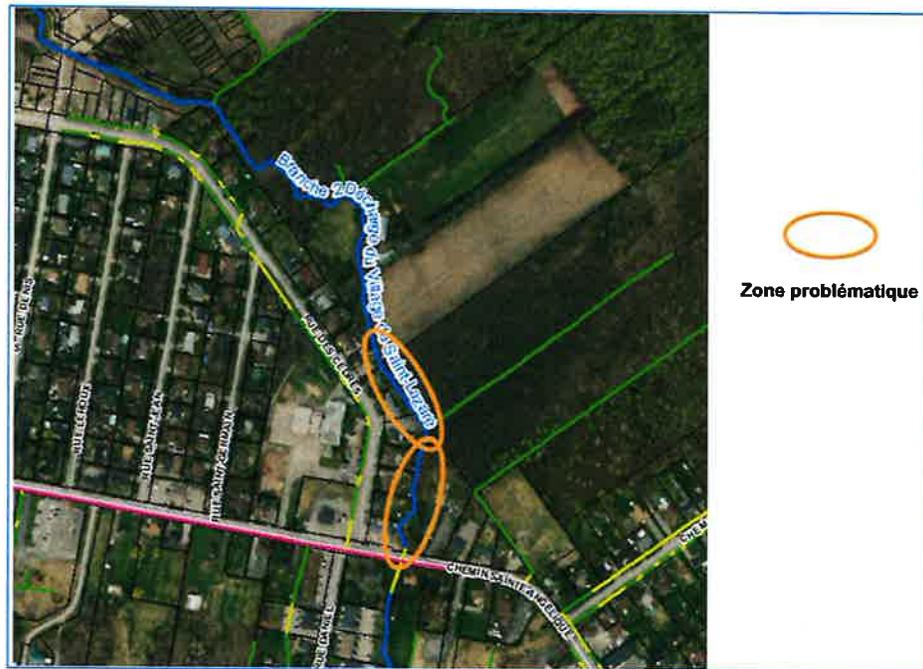
CONSIDÉRANT QUE la décision d'autoriser des travaux d'entretien relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau recommande de refuser l'entretien du cours d'eau;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

**de refuser** l'entretien du cours d'eau Décharge Saint-Lazare dans le dossier numéro 23630, dans la ville de Saint-Lazare pour les lots 1677204, 1677206, 3504163, 3504152, 3504153, 3504158, 3504159, 3504160, 3504161, 3504162, 3504164 et 3504165.



**Proposition adoptée.**

**6.2.2.4 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE RUISSEAU BLACK CREEK SUR LES LOTS 1 832 635, 1 832 841 ET 1 832 870 À HUDSON : OCTROI D'UN MANDAT AU TRAPPEUR GÉRARD TRÉDÉMY POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 000 \$**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction sur le cours d'eau Black Creek près du barrage de Appleglen Pond dans la ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau, tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;





Proposition adoptée.

**6.2.2.6 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU MAJOEU, SUR LES LOTS 2 047 912 ET 3 271 348 AUX CÈDRES : OCTROI DE MANDAT AU TRAPPEUR MARCEL MCSWEEN POUR LE PIÉGEAGE DE CASTORS POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 000 \$**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction sur le cours d'eau Majoeu dans la municipalité des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

**d'autoriser** l'équipe des cours d'eau à **mandater** le trappeur Marcel McSween pour le piégeage de castors au montant de 100 \$/castor piégé en dehors de la saison de piégeage pour un montant maximum de 1 000 \$.



Proposition adoptée.

**6.2.2.7 PROJET D'AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE RÉTENTION DES SOLS DANS LE BASSIN DE LA RIVIÈRE DELISLE : APPUI FINANCIER À NATURE-ACTION QUÉBEC AU MONTANT DE 25 000 \$ POUR 2021 ET 25 000 \$ POUR 2022 POUR EFFET DE LEVIER D'UN PROJET SUBVENTIONNÉ DE 220 000 \$ AUPRÈS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET DU MAPAQ : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration de la biodiversité et de rétention des sols dans le bassin de la rivière Delisle de Nature-Action Québec, débuté en 2016, vise à réaliser des plantations et des aménagements fauniques sur les bandes riveraines du bassin versant de la rivière Delisle et du sous-bassin versant de la rivière Noire en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise aussi à faire la mobilisation du projet collectif de rétention des sols du bassin versant de la rivière Delisle afin de promouvoir les bonnes pratiques agricoles dans le cadre du programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT QUE ce projet est interdisciplinaire puisqu'il répond aux objectifs de plusieurs projets, dont la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole, du projet de rétention des sols agricoles et rejoint des actions de la Politique de l'arbre et des boisés, notamment pour assurer la connectivité du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet connaît un engouement auprès des producteurs agricoles, justifiant donc sa poursuite pour des années additionnelles;

CONSIDÉRANT les résolutions 18-08-29-16 et 20-04-15-16 octroyant une contribution financière à Nature-Action Québec pour le projet des années 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande l'appui de la MRC pour le dépôt au Programme de mise en valeur de la biodiversité agricole de la Fondation de la faune du Québec pour la réalisation du projet totalisant plus de 220 000 \$ pour les années 2021-2023;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière annuelle de 25 000 \$ pour les années 2021-2022 et 2022-2023 de la part de la MRC pour la continuité du projet;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 6 mai 2021 recommande la poursuite et l'appui du projet ainsi que la contribution financière au projet pour 2021-2023;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 610 00 419 pour les années 2021 et 2022;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

**d'appuyer** le projet d'amélioration de la biodiversité et de la rétention des sols dans le bassin de la rivière Delisle de Nature-Action Québec et **d'autoriser** une contribution financière de 25 000 \$ annuellement pour l'année 2021-2022 et l'année 2022-2023 conditionnelle au financement de la Fondation de la faune du Québec.

**Proposition adoptée.**

**6.2.2.8 PROJET DE RÉTENTION DES SOLS AGRICOLES : MANDAT À NATURE-ACTION QUÉBEC AU MONTANT DE 10 000 \$ POUR LA COORDINATION DU PROJET ET LE L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS POUR L'ANNÉE 2021-2023 AVEC UN EFFET DE LEVIER SUR LES SUBVENTIONS DES AGRICULTEURS AUPRÈS DU MAPAQ, AFIN D'AMÉLIORER LEURS PRATIQUES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT QUE le projet de rétention des sols agricoles, débuté en 2016, est de réaliser des travaux de rétention des sols sur les terres agricoles et de maximiser l'utilisation des subventions disponibles auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT QUE le projet de rétention des sols vise aussi à sensibiliser les agriculteurs afin d'améliorer leurs pratiques agricoles sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Nature-Action Québec pour la coordination du projet de rétention des sols agricoles pour les années 2021-2022 et 2022-2023 afin de faciliter le maillage entre les agronomes et les agriculteurs, valoriser les bonnes pratiques et ajouter l'accompagnement d'agriculteurs dans de nouveaux secteurs à l'extérieur de la rivière Delisle qui est déjà desservie dans l'approche collective du projet d'amélioration de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste 02 460 03 419;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 6 mai 2021 recommande d'octroyer le mandat à Nature-Action Québec pour la coordination du projet de rétention des sols;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-18** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**de mandater** Nature-Action Québec pour la coordination du projet de rétention des sols agricoles pour les années 2021-2022 et 2022-2023 par la mobilisation et l'accompagnement des agriculteurs sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges d'un montant de 10 000 \$.

**Proposition adoptée.**

**6.2.2.9 PROJET INNEAUVATION, PHASE 2 DU PROJET DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN : MANDAT À NATURE-ACTION QUÉBEC POUR LA COORDINATION DU PROJET AU MONTANT TOTAL DE 149 595 \$ POUR LES ANNÉES 2021 À 2024 EN EFFET LEVIER POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DE 42 194 \$ PAR NATURE-ACTION QUÉBEC AU PROJET**



CONSIDÉRANT le financement de 317 827 \$ du programme Climat municipalités - Phase 2 volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour réaliser le projet InnEAUvation de 2021 à 2024 pour la phase 2 de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec injectera un montant de 42 194 \$ au projet InnEAUvation, comme indiqué dans leur lettre d'appui financier du 19 janvier 2021, pour un effet de levier afin d'assurer le financement du programme Climat municipalités – Phase 2 de ce projet totalisant plus de 470 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé à Nature-Action Québec pour la phase 1 du projet d'analyse hydrogéomorphologique du bassin de la rivière Quinchien se termine en juin 2021;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service de Nature-Action Québec du 8 mars 2021 pour la phase 2 qui consiste à co-crée et à mettre en œuvre des solutions de gestion du cours d'eau ainsi qu'à mobiliser les parties prenantes et à produire un rapport contenant des recommandations comme prévu dans l'entente avec Climat municipalités – Phase 2;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table de l'eau du 6 mai 2021 recommandent de mandater Nature-Action Québec au montant total de 149 595 \$ pour les années 2021 à 2024 pour la coordination du projet-pilote InnEAUvation : phase 2 de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles dans le poste 02 460 07 419 provenant de la subvention du programme Climat municipalités – Phase 2;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-19** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**de mandater** Nature-Action Québec pour un montant total de 149 595 \$ pour la coordination du projet InnEAUvation pour les années 2021 à 2024, tel qu'indiqué dans l'offre de service du 8 mars 2021, conditionnel à l'appui financier de 42 194 \$ de Nature-Action Québec au projet;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** le mandat avec Nature-Action Québec pour la coordination du projet InnEAUvation.

**Proposition adoptée.**

**6.2.2.10 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR POURSUIVRE LES DÉMARCHES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LES COURS D'EAU GRANDE-LIGNE-DE-RIGAUD À RIGAUD, POINTE-CAVAGNAL À VAUDREUIL-DORION ET HUDSON ET COURS D'EAU SANS TOPONYME À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : MANDAT À LA FIRME PLEINETERRE POUR LA PHASE 3 (SURVEILLANCE) AU MONTANT DE 9 200 \$**

CONSIDÉRANT les articles 103 à 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'autorisation ont été déposées au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour réaliser des travaux d'aménagement sur le cours d'eau Grande-Ligne-de-Rigaud à Rigaud, le cours d'eau de la Pointe-Cavagnal à Hudson et Vaudreuil-Dorion et un cours d'eau sans toponyme à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pleineterre a élaboré les plans et documents d'information pour les demandes d'autorisation déposées au MELCC;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour appel d'offres doivent être préparés et que la surveillance des travaux doit être effectuée par un ingénieur;



CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix la plus basse a été soumissionnée par la compagnie Pleinterre pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 419;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'octroyer** un mandat à la firme Pleineterre afin de réaliser les plans et devis pour l'appel d'offres et afin d'effectuer la surveillance des travaux au montant de 9 200 \$, excluant les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**6.2.2.11 LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) EN RÉPONSE À NOTRE RÉOLUTION 20-09-16-17 DEMANDANT QUE LE MTQ REPRENNE SES RESPONSABILITÉS DE LA PRISE D'EAU DE LA RIVIÈRE ROUGE À COTEAU-DU-LAC : DÉPÔT ET SUIVI**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe qu'à la suite de la réception de la réponse négative du ministère des Transports du Québec (MTQ), que ce dossier soit retourné à la table de l'eau et qu'une proposition de positionnement soit soumise au conseil de la MRC.

**6.2.3 ÉCOCENTRE / MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**6.2.3.1 OCTROI DE CONTRAT À SOLMATECH POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION, POUR UN MONTANT DE 12 123,40 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-29-09 autorisant la MRC à procéder à l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-24-26 octroyant le contrat à une firme d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour la réalisation des travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des sols pour la réalisation des travaux d'agrandissement et la conception des ouvrages;

CONSIDÉRANT les entreprises contactées et l'offre de services de Solmatech en date du 5 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les sommes pour ce projet sont prévues au poste budgétaire 02 454 00 446;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **octroyer** un contrat à Solmatech pour le volet 1- Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols en prévision des travaux d'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, pour un montant de 12 123,40 \$, avant taxes.

**Proposition adoptée.**



**6.2.3.2 OCTROI D'UN CONTRAT D'INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR INTÉGRER DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR UN COMPACTEUR À CARTON DANS L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION, POUR UN MONTANT DE 7 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-29-09 autorisant la MRC à procéder à l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-24-26 octroyant le contrat à une firme d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour la réalisation des travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un compacteur à carton est nécessaire afin d'assurer une meilleure gestion et valorisation des quantités de carton collectées à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un compacteur à carton requiert des travaux en électricité et un mandat d'ingénierie électrique pour la conception des ouvrages;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 6 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les sommes pour ce projet sont prévues au poste budgétaire 02 454 00 446;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-22** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **octroyer** un contrat d'ingénierie électrique à *Les Services EXP Inc.* pour intégrer des travaux électriques pour un compacteur à carton dans l'élaboration des plans et devis de l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour un montant de 7 000 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**6.2.3.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE 75 000 \$ POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE RECYC-QUÉBEC VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES ÉCOCENTRES: AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec a lancé en avril 2021 un programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau des écocentres québécois;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion est admissible au volet 2 du programme, permettant d'obtenir le montant maximum de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 6 mai 2021;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-23** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Denis Ranger** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **déposer** une demande de 75 000 \$ pour le projet d'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion au programme d'aide financière de Recyc-Québec visant l'optimisation du réseau québécois des écocentres.

**Proposition adoptée.**



**6.2.3.4 OCTROI DE CONTRAT APRÈS NÉGOCIATION, AU CENTRE DE TRI D'ARGENTEUIL POUR LE TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR UN MONTANT, DE 4 089 603,26 \$, TAXES INCLUSES, SUR TROIS ANS, PLUS OPTION DE PROLONGATION DE DEUX ANS POUR 4 022 199,17 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-15-19 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles du Réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 22 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une seule soumission reçue le 29 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'article 938.3 du Code municipal du Québec et la résolution 21-04-21-10 mandatant le préfet et le directeur général pour négocier le contrat à la baisse;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire a revu son prix à la baisse;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme aux exigences de la MRC :

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-24** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** le contrat pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles du réseau des écocentres avec le Centre de tri d'Argenteuil, selon les prix fournis au bordereau de prix révisé, pour un montant estimé de 4 089 603,26 \$, taxes incluses, pour une durée de trois ans, s'échelonnant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024, avec une option de prolongation de deux ans en faveur de la MRC, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2026, pour 4 022 199,17 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**6.2.4 INFO TERRITOIRE**

**6.2.4.1 OCTROI DE CONTRAT À AECOM POUR EFFECTUER UNE CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION DES COURS D'EAU (DEUX SESSIONS – PRINTEMPS ET AUTOMNE 2021) COMPRENANT LES JAUGEAGES, LES RELEVÉS DE NIVEAUX D'EAU PONCTUELS ET LA BATHYMÉTRIE POUR SIX TRONÇONS DES RIVIÈRES DES MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET D'ARGENTEUIL AU COÛT DE 91 456,86 \$ INCLUANT LES TAXES DANS LE CADRE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes (municipalité Saint-Placide) et de Vaudreuil-Soulanges ainsi que l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT QU'EN octobre 2020 la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été informée par le MAMH que la convention qui devait se terminer le 31 mars 2021 sera prolongée jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;



CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention permettra au milieu municipal de cartographier les aléas d'inondations en fonction de la nouvelle méthodologie et du nouveau cadre normatif qui seront développés et qu'un montant additionnel de 8 M\$ sera disponible, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, pour les huit signataires des conventions d'aide financière;

CONSIDÉRANT les besoins en caractérisation de certains tronçons de cours d'eau nécessaires au calage et à la validation des modèles hydrodynamiques de six rivières (Delisle, Rouge, à la Raquette, du Nord, de l'Ouest et Dalesville) dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmis le 1<sup>er</sup> avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme et répond aux exigences de la MRC;

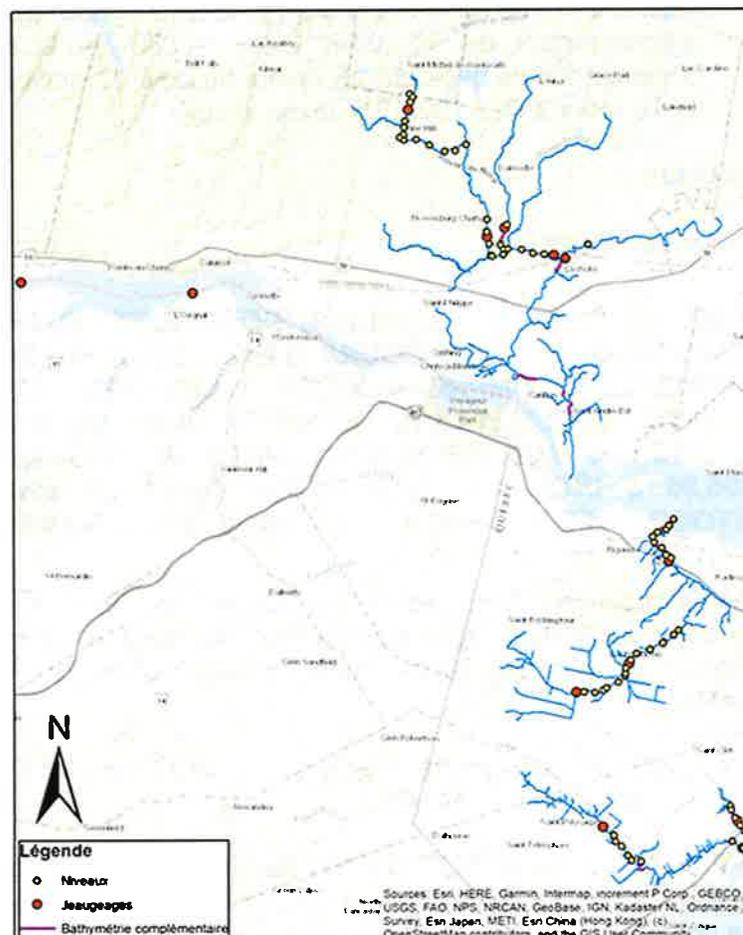
CONSIDÉRANT l'offre de services d'AECOM pour effectuer une campagne de caractérisation (deux sessions – printemps et automne 2021) comprenant les jaugeages, les relevés de lignes d'eau simultanés et les relevés bathymétriques complémentaires sur des tronçons des rivières Delisle, Rouge et à la Raquette localisés sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des rivières du Nord, de l'Ouest, Dalesville et Outaouais situés sur le territoire de la MRC d'Argenteuil au coût de 91 456,86 \$ incluant les taxes;

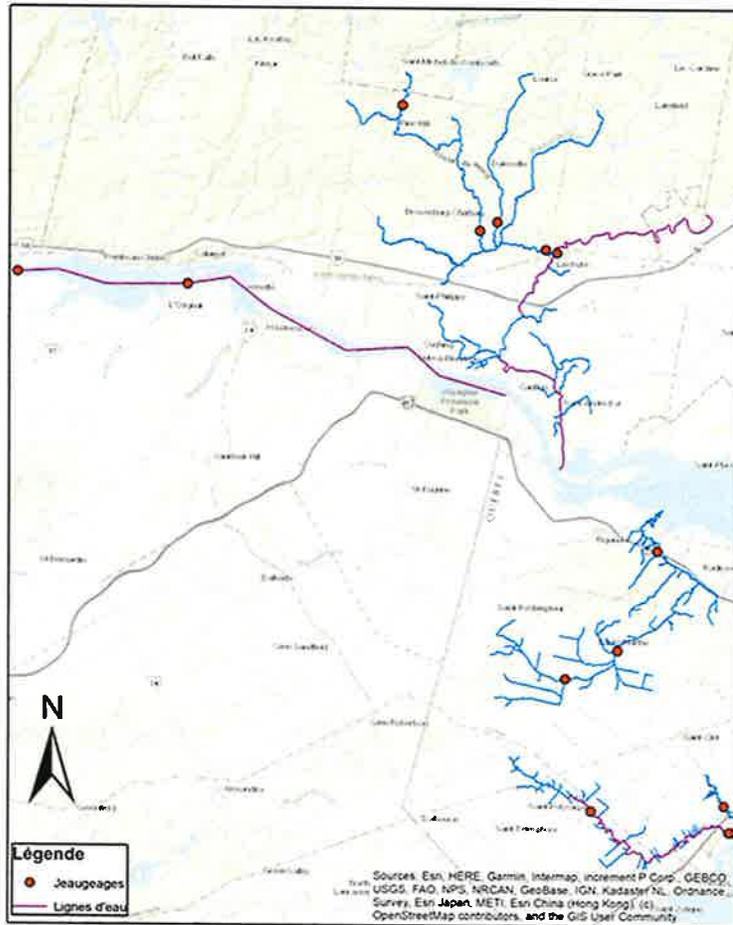
CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 729;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-25** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** le contrat avec AECOM pour effectuer une campagne de caractérisation (deux sessions – printemps et automne 2021) comprenant les jaugeages, les relevés de niveaux d'eau ponctuels et la bathymétrie pour six tronçons des rivières des MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'Argenteuil au coût de 91 456,86 \$ incluant les taxes.





**Proposition adoptée.**

#### 6.2.5 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 238-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 238 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

AVIS de motion est par la présente donné par **monsieur Pierre Lalonde**, qu'à une séance subséquente du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement numéro 238-1 modifiant le Règlement numéro 238 relatif à gestion contractuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».

#### 6.2.6 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 238-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 238 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 238 relatif à la politique de gestion contractuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été adopté le 28 novembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

CONSIDÉRANT QUE la loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la loi modifie entre autres choses les lois du domaine municipal « afin d'assurer leur adéquation avec les accords intergouvernementaux de libéralisation des marchés publics »;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement réitère sa volonté de soutenir l'économie québécoise et que conformément à la loi, les municipalités ont l'obligation d'inclure, dans leur règlement sur la gestion contractuelle, à compter du 25 juin 2021, et ce, jusqu'au 25 juin 2024, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;



CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par **monsieur Pierre Lalonde** et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 19 mai 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

qu'un règlement portant le numéro 238-1 **soit adopté** et qu'il **soit statué** par ce règlement ce qui suit :

#### 1. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DATE DE FIN D'APPLICATION DES MESURES

Le présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou à partir du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure en vertu de la loi jusqu'au 25 juin 2024.

#### 2. OBJETS DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de soutenir l'économie québécoise, donc également les économies régionale et locale de Vaudreuil-Soulanges en favorisant, autant que faire se peut, par des mesures favorisant les biens et les services Vaudreuil-Soulangeois ou québécois, de même que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

#### 3. EFFETS DE LA MODIFICATION PROPOSÉE

Le Règlement numéro 238, relatif à la politique de gestion contractuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, est modifié par l'ajout de l'article suivant :

« 10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la MRC doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec. Dans le cadre de l'identification de son besoin, la MRC peut favoriser tout bien et service québécois, dans l'ordre suivant : d'abord en favorisant ceux situés sur le territoire de la MRC, ensuite ceux situés sur le territoire de la Montérégie, puis ceux situés sur le territoire québécois.

À compétence égale ou à qualité égale, le Conseil de la MRC peut par résolution favoriser l'octroi d'un contrat à une entreprise ayant un établissement au Québec lorsque le prix soumis par celle-ci accuse un écart de moins de 10 % avec la soumission la plus basse, sous réserve des dispositions applicables en matière de contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Pour les catégories de contrats qu'elle détermine, aux fins d'identifier les fournisseurs ayant un établissement sur le territoire de la MRC, le conseil de la MRC peut également par résolution constituer une liste de fournisseurs. La rotation entre les fournisseurs apparaissant sur cette liste, le cas échéant, doit être favorisée.

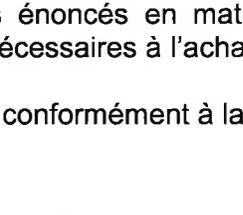
Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La MRC, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local. »

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**6.2.7 ENTENTE ENTRE LA MRC ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN CONTENEUR POUR LA RELOCALISATION DU GUICHET AUTOMATIQUE DESJARDINS SUR LE TERRAIN DU 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire du bâtiment sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe et doit y réaliser des travaux de rénovation préalablement au déménagement du Centre d'archives Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les coûts initiaux estimés dans le contexte où il y avait deux occupants dans le bâtiment sont trop élevés vu les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins a accepté la relocalisation de son guichet à l'extérieur du bâtiment dans un conteneur qui sera situé à côté de la bibliothèque (entente signée en février 2021);

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-24-12 autorisant l'achat du conteneur pour la relocalisation du guichet Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du conteneur doit être conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT l'accord préliminaire de la municipalité pour défrayer certains coûts d'implantation du conteneur;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de mars 2021 entre la MRC et la municipalité de Saint-Polycarpe concernant l'implantation d'un conteneur sur le terrain du 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-26** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière, à signer l'entente entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la municipalité de Saint-Polycarpe pour l'implantation d'un conteneur sur le terrain du 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe.

**Proposition adoptée.**

**6.2.8 ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MOBILISATEURS EN ÉCONOMIE SOCIALE 2021-2025 DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les retombées positives des deux dernières éditions des BIEC qui ont permis de soutenir et stimuler la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles dans la Montérégie;

CONSIDÉRANT la volonté des Pôles d'économie sociale de la Montérégie, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des quatorze MRC de la Montérégie de conclure une entente sectorielle de développement (Entente) afin de reconduire et de bonifier le Programme de Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif de la Montérégie (BIEC);

CONSIDÉRANT que l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour bonifier la reconduction du programme des BIEC.



CONSIDÉRANT la décision du comité de sélection du Volet 1 du Fonds Région et Ruralité (FRR), sous réserve de la disponibilité des fonds, d'investir dans la présente entente un montant équivalent à l'investissement global des MRC de la Montérégie et de Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre du Programme des BIEC;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-27** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

**d'adhérer** à l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie, dont la durée est de quatre ans, débutant le 31 mars 2021 et se terminant le 31 mars 2025;

**de désigner** le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

**de confirmer** la participation de DEV Vaudreuil-Soulanges à l'Entente en y affectant la somme de 10 000 \$ par année pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

**de désigner** Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV), à siéger au comité de gestion prévu à l'Entente;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'Entente au nom et pour le compte de Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV).

**Proposition adoptée.**

**6.2.9 RÉSOLUTION DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DE PROLONGER LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ DE LA PISTE CYCLABLE AMÉNAGÉE SUR LE PONT MONSEIGNEUR-LANGLOIS : DÉPÔT ET POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le MTQ, la MRC de Beauharnois-Salaberry et la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont conclu, en date du 23 octobre 2020, une entente de collaboration portant sur l'entretien de ce lien cyclable aménagé sur la route 201 et le pont Monseigneur-Langlois;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accuse réception d'une résolution adoptée par le Club cycliste des 3 sommets, le 9 avril 2021, demandant au MTQ de prolonger la période d'ouverture du lien cyclable aménagé sur le pont Monseigneur-Langlois, reliant les villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à harmoniser l'accessibilité de ce tronçon avec les périodes d'ouverture des pistes cyclables régionales situées de part et d'autre de cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE tel qu'indiqué à l'annexe du *Règlement numéro 306 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry*, les pistes cyclables sont accessibles au public pour la période du 15 avril au 15 novembre;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Beauharnois-Salaberry par sa résolution numéro 2021-04-104 demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prolonger la période d'accessibilité de la piste cyclable aménagée sur le pont Monseigneur-Langlois;

POUR CES MOTIFS,



**21-05-19-28** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'appuyer** la MRC de Beauharnois-Salaberry dans sa demande au MTQ de prolonger la période d'accessibilité de la piste cyclable aménagée sur le pont Monseigneur-Langlois afin qu'elle concorde avec la période d'ouverture du Parc régional de Beauharnois-Salaberry, soit du 15 avril au 15 novembre.

**de transmettre** une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec, à madame Marilynne Picard, députée de Soulanges, à la MRC de Beauharnois-Salaberry et aux villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Coteau-du-Lac.

**Proposition adoptée.**

**6.2.10 RÉSOLUTION DE LA MRC DE PORTNEUF RÉCLAMANT DES ASSOULISSEMENTS À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.11 RÉSOLUTION DE LA MRC DE PAPINEAU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'AUGMENTER LE SOUTIEN FINANCIER POUR LES SERVICES ET LES RÉGIES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'AMORCER, EN COLLABORATION AVEC LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, UNE RÉVISION DE LA LOI ET DES ORIENTATIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.12 RÉPONSE DE LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL CONCERNANT NOTRE DEMANDE POUR LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.13 DEMANDE DE LA VILLE DE RIGAUD AUX GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL DE FINANCER ET D'ACCÉLÉRER LES PROJETS DE BRANCHEMENT À INTERNET HAUTE VITESSE AUX RÉSIDENCES MAL OU NON DESSERVIES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.14 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE - APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL DE FINANCER ET D'ACCÉLÉRER LES PROJETS DE BRANCHEMENT À INTERNET HAUTE VITESSE AUX RÉSIDENCES MAL OU NON DESSERVIES - HAUTE VITESSE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.15 LETTRE ADRESSÉE À LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS PAR L'ORGANISME NATURE HORIZON CONCERNANT LE SORT DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DE LA OTTAWA GLASS WORKS DE COMO (HUDSON) : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document et mentionne que le document sera déposé à la table d'aménagement régional pour analyse du dossier et qu'une proposition de positionnement soit soumise au conseil de la MRC.



**6.2.16 OFFRE DE SERVICE POUR LA PRÉSENCE D'UN AGENT DE SÉCURITÉ À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE ET À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI AU 8 SEPTEMBRE 2021 AVEC UNE POSSIBILITÉ DE CONTINUITÉ JUSQU'AU 23 DÉCEMBRE 2021, DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H 30 À 16 H 30 ET LE VENDREDI DE 8 H 30 À 12 H, AU TAUX HORAIRE DE 26,30 \$ POUR UN MAXIMUM DE 24 900 \$, TAXES SUS : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QU'au cours du dernier mois, de nombreux incidents sont survenus dans les espaces publics de la MRC et de la CMR qui ont nécessité l'intervention de notre agent de sécurité et de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis la pandémie, nos employés ont été victimes de violences verbales et physiques lors des opérations quotidiennes de la MRC et de la CMR, de même que lors des journées de séances de cour, le personnel n'étant pas à l'abri de la clientèle qui peut parfois être particulière (comportement inadéquat et/ou hors contexte, flânage, filmage des employés, utilisation des salles de bain à des fins autres, intimidation, activités de vilipendage);

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Directeur général et gestionnaire de la CMR a rencontré son honneur le juge et les employés pour faire le point sur cette problématique qu'il faut régler en urgence, monsieur Beaudoin ayant discuté de scénarios à mettre en place impliquant l'embauche à temps plein d'un agent de sécurité pour les heures d'ouverture de la MRC et de la CMR dans le contexte actuel de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Directeur général en a discuté au comité de la CMR et que les membres dudit comité, unanimement, prient les membres du conseil de la MRC de donner suite à cette requête le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE la présence de l'agent de sécurité apporte les avantages suivants :

- Une sécurité en permanence pour le personnel, le juge, les citoyens, les élus et les biens;
- Un contrôle des allées et venues et un accompagnateur sur les lieux de la MRC et de la CMR;
- Une présence sécuritaire lorsque le juge est dans les locaux de la CMR en dehors des journées de séance de cour;
- Une présence qui peut dissuader certains clients malveillants;
- Un premier répondant supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat distinct à G.O. Sécurité Granby Inc. pour les services d'un agent de sécurité pour la période du 20 mai 2021 au 8 septembre 2021 avec une possibilité de mettre fin ou de continuer jusqu'au 23 décembre 2021, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au taux horaire de 26,30 \$ pour un maximum de 24 900 \$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les coûts rattachés à cette présence supplémentaire pourront être réclamés au gouvernement du Québec dans le cadre du programme d'aide COVID aux MRC et aux cours municipales régionales;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-29** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'octroyer** un contrat distinct à G.O. Sécurité Granby Inc. pour les services d'un agent de sécurité pour la période du 20 mai 2021 au 8 septembre 2021 avec une possibilité de mettre fin ou de continuité jusqu'au 23 décembre 2021, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au taux horaire de 26,30 \$ pour un maximum de 24 900 \$ avant les taxes applicables;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat et à déposer la facturation au Programme d'aide COVID aux MRC et aux cours municipales régionales du gouvernement du Québec et d'y affecter les fonds.

**Proposition adoptée.**



## 6.2.17 REPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE NON PAIEMENT DE TAXES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Code municipal du Québec (articles 1022 à 1060 inclusivement), la MRC de Vaudreuil-Soulanges agit aux fins de percevoir, aux bénéfices de 19 de ses municipalités locales, les taxes municipales et scolaires impayées des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la vente des immeubles pour défaut de non paiement de taxes est prévue le 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, afin de profiter des allègements et de tenir cette vente plus facilement, il est préférable de la reporter à une date ultérieure;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-30** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

**de reporter** la vente des immeubles pour défaut de non paiement de taxes au 16 septembre 2021;

**que** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC **donne** un nouvel avis public de la vente pour le 16 septembre 2021.

**Proposition adoptée.**

## 6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

## 7. COMMUNICATION

### 7.1 DÉPÔT DES RÉALISATIONS 2020

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

## 8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

## 9. SÉCURITÉ

### 9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 9.1.1 RÈGLEMENT ENTOURANT LES CHIENS DANGEREUX : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'absence d'une réglementation uniforme des 23 municipalités;

CONSIDÉRANT le manque d'intervenant et le manque d'outils réglementaire pour la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT le besoin de créer une table de travail pour rédiger la version préliminaire d'un règlement municipal harmonisé (RMH) concernant l'encadrement des chiens dangereux;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité publique recommande la création de cette table;

POUR CES MOTIFS,



**21-05-19-31** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**de créer** une table de travail afin de rédiger la version préliminaire d'un règlement municipal harmonisé (RMH) concernant l'encadrement des chiens dangereux;

**que** cette table **soit composée** des intervenants suivants :

- La présidente du comité de sécurité publique;
- Un représentant nommé par la Sûreté du Québec;
- Un représentant nommé par la SPCA de l'Ouest;
- Les membres du comité RMH de la MRC.

**Proposition adoptée.**

### **9.1.2 BILLETTERIE ÉLECTRONIQUE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été approchée par la Sûreté du Québec pour participer au projet pilote de billetterie électronique;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un enjeu de qualité et de performance au niveau régional;

CONSIDÉRANT QUE toute la documentation du processus s'effectue manuellement;

CONSIDÉRANT l'économie de temps, de ressources et de la charge de travail des commis à la cour municipale régionale et des policiers;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-32** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général ou le directeur général adjoint à signer tous documents, s'il y a lieu, relatifs à la participation de la MRC au projet pilote de billetterie électronique de la Sûreté du Québec.

**Proposition adoptée.**

### **9.1.3 DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA PRÉSENCE D'UN AGENT DE LIAISON LORS DES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les greffières passent beaucoup de temps à jongler avec l'horaire des policiers;

CONSIDÉRANT les remises de dossiers lors des séances de cour pour cause d'assignation de novo et que ces assignations de novo font perdre beaucoup de temps aux greffières, aux policiers et au juge, ce qui augmente indûment les coûts de la justice;

CONSIDÉRANT QU'un agent de liaison agirait à titre d'intermédiaire entre la CMR, la Sûreté du Québec et les procureurs afin que le processus judiciaire se déroule de manière efficace;

CONSIDÉRANT que la présence de cet agent de liaison permettrait, entre autres, de :

- Éviter des assignations de policiers, car il serait la personne-ressource en salle de cour avec l'horaire des policiers en mains;
- Éviter du temps supplémentaire à la Sûreté du Québec;
- Procurer un sentiment de sécurité dans la salle de cour avec un agent en uniforme;
- Transmettre quotidiennement les constats d'infraction à la CMR;



- Transmettre les demandes de compléments de rapport à la CMR;
- Effectuer les recherches au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) et autres corps policiers pour la CMR;
- Vérifier des causes mises au rôle de cour.

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès des autres cours municipales, ils ont toujours la présence d'un agent de liaison policière lors des séances de cour;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts reliés à la présence de l'agent de liaison font partie des coûts du service de base de la Sûreté du Québec;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-33** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de demander** à la Sûreté du Québec qu'un agent de liaison soit présent lors des séances de la cour municipale régionale;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer tous documents relatifs à cette demande, s'il y a lieu.

**Proposition adoptée.**

## **9.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

## **9.3 SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

## **10. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

## **11. ENVIRONNEMENT**

### **11.1 COURS D'EAU**

#### **11.1.1 PROJET INNEAUVATION : APPUI À NATURE-ACTION QUÉBEC POUR LE DÉPÔT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ AU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRCMHH) DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) AFIN DE RESTAURER UN MARÉCAGE RIVERAIN ET POUR RÉTABLIR L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT D'UN TRONÇON DE LA RIVIÈRE QUINCHEN À VAUDREUIL-DORION**

CONSIDÉRANT le projet pilote d'analyse hydrogéomorphologique à l'échelle du bassin versant de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT la poursuite de la phase 2 du projet du bassin versant de la rivière Quinchien intitulé « InnEAUvation : Coconstruire avec la communauté des solutions résilientes aux changements climatiques pour réduire la vulnérabilité des riverains dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges »;

CONSIDÉRANT QUE le dernier appel à projets du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) rend disponible une aide financière pour réaliser des études de faisabilité pour des projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques fonctionnels;



CONSIDÉRANT QU'un secteur ciblé de la rivière Quinchien dans les sites d'intervention identifiés dans le rapport d'analyse hydrogéomorphologique pourrait faire l'objet de bonifications afin de rétablir les fonctions naturelles de la rivière et d'apporter des solutions durables aux problématiques d'érosion et d'inondation du bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec a proposé à la Ville de Vaudreuil-Dorion de déposer un projet pour créer un marécage riverain et rétablir l'espace de bon fonctionnement d'un tronçon de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT QU'une résolution d'appui est demandée à la MRC pour déposer au PRCMH;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table de l'eau du 6 mai 2021 recommandent d'appuyer le projet;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-34** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'appuyer** le dépôt d'une étude de faisabilité au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques pour la création de marécage riverain et de rétablissement de l'espace de bon fonctionnement d'un tronçon de la rivière dans le cadre du projet InnEAUvation;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer la lettre d'appui, conditionnel à l'autorisation du propriétaire et conditionnel à l'autorisation de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

## **11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

## **11.3 ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

## **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

Aucun sujet traité.

### **12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

### **12.3 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS PAR LE PROJET DU CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES - PARTENARIAT 2020-2021 AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et aux dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

## **13. DÉVELOPPEMENT**

### **13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **13.1.1 PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) - ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) : AUTORISATION**

Ce sujet a été traité au point 4.3.



### 13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

### 14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

#### 14.1 **CRISE DU LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE - POSITIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'AUGMENTER SES ACTIONS : DÉPÔT ET POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT que le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le Nouveau Programme pour les villes adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population;

CONSIDÉRANT que l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue puisqu'aucune nouvelle unité de HLM n'a été construite depuis le retrait du gouvernement du Canada, il y a 25 ans, et que de plus en plus de HLM sont barricadés;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis souffre d'un sous-financement chronique, qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations, et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin;

CONSIDÉRANT que 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT que l'actuelle crise du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent depuis près de deux décennies des coûts du loyer et la mauvaise qualité de trop nombreux logements;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé et communautaire abordable.

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-35** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'appuyer** la résolution de la CMM **de demander** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de :

*Mettre en place les mesures d'urgence suivantes en vue du 1<sup>er</sup> juillet :*

- Renouveler le moratoire sur les reprises de logement et les évictions des locataires qui était en vigueur entre mars 2020 et juillet 2020;
- Revoir les paramètres du Programme de Supplément au loyer afin qu'il puisse soutenir le plus grand nombre de ménages en difficulté;
- Débloquer des sommes suffisantes pour que les Offices d'habitation, les municipalités, les MRC et les autres organismes viennent en aide aux locataires dans la recherche de logement, leur hébergement temporaire, l'entreposage de leurs biens, leur relocalisation et la défense de leurs droits.



*Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :*

- Réviser les paramètres et refinancer le Programme AccèsLogis pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq ans;
- Réhabiliter les logements HLM du Grand Montréal qui sont barricadés et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux dans le cadre d'une programmation budgétaire minimale de cinq ans.
- Mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, partout sur le territoire de la Communauté, en garantissant leur abordabilité à long terme.

*Mieux encadrer le marché locatif privé en adoptant les mesures suivantes :*

- Changer la législation pour qu'il incombe désormais aux propriétaires de prouver, au Tribunal administratif du logement, le bien-fondé de l'augmentation du loyer proposé, de la reprise de logement ainsi que de leur projet de rénovation, d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation du logement;
- Créer un registre des loyers et revoir le Règlement sur les critères de fixation de loyer pour qu'il s'applique tant aux logements construits depuis moins de cinq ans qu'aux autres logements afin de protéger les locataires des hausses abusives;
- Octroyer les ressources nécessaires au Tribunal administratif du logement afin qu'il soit en mesure de traiter les dossiers dans un délai raisonnable pour les locataires et les locateurs;
- Veiller à l'application de la réglementation encadrant l'hébergement touristique notamment en augmentant le nombre des inspecteurs affectés au dossier.

## **15. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD**

Monsieur Guy Pilon, membre de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud fait mention de l'annonce d'un important investissement technologique dans le Parc industriel de Beauharnois. Il souligne la rapidité des décisions gouvernementales dans ce dossier notamment la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui a accepté de modifier le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) alors que pour l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges, un service public essentiel à la population, la CMM a refusé tout changement au PMAD et que le processus de construction a été très long et très laborieux.

Il mentionne l'inadéquation de traitement entre les projets publics et les projets privés en matière d'autorisation gouvernementale, mais aussi en matière de branchement à Hydro-Québec. Il appert, dans le cadre de récents projets de développement industriel à haute valeur technologique, que la région de Vaudreuil-Soulanges est largement défavorisée au profit de régions comme Beauharnois, où la disponibilité des kilowatts d'Hydro-Québec est largement plus accessible que dans Vaudreuil-Soulanges.

## **16. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE**

Aucun sujet traité.

## **17. CULTURE**

Les sujets ont été traités aux points 4.1 et 4.2.

## **18. AFFAIRES NOUVELLES**

### **18.1 MOTION DE CONDOLÉANCES SUITE AU DÉCÈS LE 11 MAI 2021 DE MONSIEUR PAUL VIAU**

CONSIDÉRANT le décès de monsieur Paul Viau le 11 mai 2021;



CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Viau a été maire du Canton de Hemmingford et jusqu'à récemment, préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville, fondateur et premier président de Concertation Horizon, président de la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent, de la Table de concertation régionale de la Montérégie ainsi que de plusieurs autres instances de la région;

POUR CES MOTIFS,

**21-05-19-36** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et par tous les membres du conseil

**que** le conseil **offre** ses sincères condoléances à la famille et aux amis de monsieur Paul Viau; et **souligne** sa contribution exceptionnelle à titre de grand bâtisseur de la région.

**Proposition adoptée.**

## **18.2 BULLETIN DE NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONCERTATION HORIZON : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document et félicite monsieur Yvan Cardinal, maire de Pincourt pour sa nomination à titre de vice-président du conseil d'administration de Concertation Horizon.

## **19. RAPPORT DES ÉLUS**

### **19.1 AGORA MÉTROPOLITAINE 2021 – 4E ÉDITION (EN WEBINAIRE) – REPENSER LES LIMITES DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN : INFORMATION**

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, informe les membres du conseil qu'il agira à titre de conférencier lors de l'Agora métropolitaine 2021 le 20 mai 2021. Le thème de la conférence est « Repenser les limites du territoire métropolitain ».

### **19.2. MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DU PRÉFET**

Madame Julie Lemieux, mairesse de Très-Saint-Rédempteur souligne que depuis les dernières années, monsieur le Préfet a fait économiser des centaines de milliers de dollars lors de négociation d'ententes et de contrats.

**21-05-19-37** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

Qu'une motion de félicitations soit accordée au préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Patrick Bousez dans la négociation des ententes et des contrats de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

### **19.3. FESTIVAL DE LA S.O.U.P.E. À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot invite les municipalités de la MRC à préparer leurs recettes de soupe en vue du Festival de la S.O.U.P.E. de 2021 qui, devrait avoir lieu, sous réserve des directives sanitaires de la Santé publique.

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.



---

**21. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**21-05-19-37** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

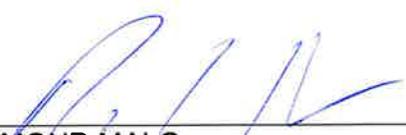
**que** la séance soit levée à 21 h 40.

**Proposition adoptée.**



---

**PATRICK BOUSEZ**  
Préfet



---

**RAYMOND MALO**  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint